

Missions et activités du service social en période de confinement

Suite aux mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise du COVID-19, le Secrétariat Général a imposé le confinement aux assistants de service social depuis le 16 mars 2020.

La situation inédite de crise sanitaire que nous traversons peut être source de difficultés multiples et d'anxiété.

Astreint(e) au secret professionnel, Mme Sandra CAPELLO, ASS, reste disponible pour apporter aide et soutien et maintient ses missions prioritaires définies par la circulaire de Novembre 2016.

Les visites à domicile et visites sur site de travail sont suspendues, mais les accompagnements individuels se poursuivent.

Les missions prioritaires et leurs déclinaisons actuelles

Le contexte contraint le service social à travailler de manière différente et à distance.

Sont maintenus :

Accompagnement individuel des agents

- accompagnement psychosocial - écoute, information-orientation,
- instruction des demandes d'aide pécuniaire ou de prêt social. Les suivis budgétaires sont effectués par téléphone.
- accompagnement des personnes isolées en les contactant régulièrement et en offrant une écoute attentive.
- vigilance concernant les situations de personnes vulnérables et/ou de personnes victimes de violences (adultes, enfants)
- information aux agents en arrêt de travail (en rapport avec le Covid19 ou pas) sur les démarches à effectuer ou toutes questions relatives à leur statut administratif, en lien avec les services des ressources humaines.
- liaisons ou démarches auprès des partenaires et organismes (selon leur modalité de travail actuel)
- accompagnement des évènements graves à distance et par téléphone.

Participation au dialogue social local

- présence aux diverses instances de dialogue, dont les CHS-CT (audioconférence) afin d'appréhender l'évolution du contexte et des mesures mises en place au sein des directions et de proposer nos compétences en matière de soutien et de veille sociale.

Accompagnement des managers et des services RH

- L'ASS conserve son rôle de conseil et soutien aux responsables de service. Elle aide à la réflexion et conseille sur les dispositifs à actionner. C'est un appui au management.

En cette période de confinement, le service social continue son travail, à distance.

Chaque assistant de service social actualise régulièrement sa connaissance des ressources mobilisables parmi les structures d'aide existantes pour mieux relayer, orienter, conseiller les agents.

Dans ce contexte inédit et anxiogène, les liens sociaux sont mis à mal. Une vigilance toute particulière est nécessaire afin d'entretenir ces liens qui sont et seront essentiels pour le retour à une activité normale.

Chacun, quels que soient son rôle et sa place doit pouvoir bénéficier d'un espace, d'une écoute pour exprimer les difficultés qu'il rencontre et trouver les meilleures solutions.

Le service social reste à l'écoute, disponible et peut apporter son soutien auprès des agents mais également auprès des managers et des services RH dans cette période qui peut générer de l'isolement, de la fatigue et des questions.

Mme Sandra CAPELLO, ASS est joignable par téléphone (06.22.69.25.51) ou par mail (sandra.capello@finances.gouv.fr)